

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

Arrêté n° 33-2021

Canton de Compiègne – Nord

MAIRIE DE BIENVILLE

Tél : 03.44.83.21.50.

Fax : 03.44.83.20.65.

### ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu la demande du 11 octobre 2021 présentée par la société RNI, 1848 rue de Picardie à Longueuil Sainte Marie (60126), pour la borduration et l'assainissement des eaux pluviales dans la rue de la Rocque,

#### ARRETE

Article premier : À partir du 14 octobre 2021 et jusqu'au 27 octobre 2021, la circulation sera restreinte avec un rétrécissement de la chaussée, le stationnement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30km/h ; dans la rue de la Rocque pour permettre les travaux de borduration et d'assainissement des eaux pluviales.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société RNI pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société RNI.

Fait à Bienville, le 11 octobre 2021

Le Maire, Claude DUPRONT

